



2018

Rapport Investissement Responsable du groupe Macif

Rapport établi en application des dispositions de l'article 173
de la loi de transition énergétique pour la croissance verte.



Essentiel pour moi



Retrouvez l'ensemble des informations financières sur notre site www.macif.fr

Sommaire

Éditorial

3

1

L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE DU GROUPE MACIF

5

- 1.1 Une gestion responsable des actifs 6
- 1.2 Les engagements responsables du Groupe 9

2

LA STRATÉGIE CLIMAT

11

- 2.1 Les enjeux Climat et la TCFD 12
- 2.2 L'analyse des risques Climat 14
- 2.3 Les investissements pour le Climat 20
- 2.4 Le Climat au cœur des activités du Groupe 21
- 2.5 Les réponses à la TCFD 21

3

LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

23

- 3.1 La RSE s'engage pour les ODD 24
- 3.2 L'analyse des risques ESG 24
- 3.3 L'offre en unités de compte 28
- 3.4 Les réponses aux ODD 29

Engagements ESG et perspectives

30

Annexes

31

Lexique

34



Pascal Michard
Président du groupe Macif

Le groupe Macif porte originellement une vision mutualiste et humaine de l'économie.

Au-delà des impératifs réglementaires, ce nouveau rapport présente notre politique d'investissement responsable : c'est bien aussi de l'humanité dont il est ici question et plus spécifiquement de notre responsabilité, de notre volonté de concilier le progrès social et économique et la sauvegarde de l'équilibre naturel et durable de la planète.

Grâce à notre capacité à investir sur le long terme, nous disposons d'un formidable levier pour agir positivement sur l'économie réelle au plus près des territoires et des citoyens.



Sabine Castellan-Poquet
Directrice des Investissements

Financer l'économie durable, concilier performance financière et mise en œuvre de nos valeurs mutualistes, dialoguer plutôt qu'exclure sont les lignes directrices qui guident nos choix d'investissement au quotidien depuis plus de 20 ans.

Investisseur institutionnel historique en France, le groupe Macif est confronté aujourd'hui à de nouveaux défis sociétaux et environnementaux majeurs qui dépassent nos frontières.

Pour répondre aux risques climatiques et sociétaux, notre politique d'investissement à long terme est fondée sur la prise en compte dans tous nos choix des critères extra-financiers de bonne gouvernance, de respect social et de préservation de l'environnement. C'est notre pouvoir d'agir pour une économie durable.

Éditorial



Patricia Sturtz
Administratrice Macif

Actuellement, le risque climatique est une réalité largement partagée et admise par nos dirigeants et nos entrepreneurs. Il est donc urgent d'agir pour la planète. Que ce soit à titre personnel ou en tant qu'administratrice Macif, je fais en sorte d'agir au quotidien pour le Climat et je veille à ce que le Groupe s'engage à tous les niveaux et dans tous ses métiers, pour aujourd'hui et pour les générations à venir, car nous ne pouvons plus nous permettre d'attendre.

En tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable, le groupe Macif est convaincu que l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans ses investissements contribue à mieux gérer ses risques et à créer davantage de valeur. Cela traduit l'engagement fort que le Groupe porte depuis près de 60 ans : agir et investir pour une économie sociale et durable.



Franck Janowsky
Pôle RSE - Direction de l'Action Mutualiste

Le groupe Macif se définit comme un collectif qui affirme et prouve son pouvoir d'agir socialement responsable. La dimension RSE est un levier transverse à toutes ses activités et notamment à la mise en œuvre de sa politique d'investissement responsable pour l'ensemble de ses actifs mobiliers et immobiliers. La politique d'investissement responsable du groupe Macif contribue à l'atteinte des 17 Objectifs de Développement Durable fixés par les Nations Unies pour un monde meilleur à l'horizon 2030.

En finançant directement l'économie dite bas carbone, en soutenant la transition énergétique vers des sources d'énergies renouvelables et en intégrant le risque climatique dans sa planification stratégique, le groupe Macif démontre concrètement sa mobilisation pour un monde plus durable.



L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE DU GROUPE MACIF

1.1 Une gestion responsable des actifs

1.2 Les engagements responsables du Groupe

Le groupe Macif se mobilise à tous les niveaux pour le développement durable et la lutte contre le changement climatique. Il renforce encore sa gouvernance sur ces enjeux avec la création d'une *task force* dédiée à l'intégration du Climat et des critères Environnementaux, Sociaux et Gouvernance

(ESG) à la fois dans sa stratégie d'investissement et aussi dans l'ensemble de ses métiers.

Le conseil d'administration de Macif Sgam, en tant qu'entreprise mère du groupe Macif, soutient pleinement ce groupe de travail ESG-Climat dans sa lutte contre le réchauffement climatique.

1.1 UNE GESTION RESPONSABLE DES ACTIFS

Cette année, l'ensemble du rapport Investissement Responsable du groupe Macif est analysé à travers sa contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, objectifs lui permettant d'évaluer l'impact environnemental et social de ses investissements.

Grâce à une gestion responsable de ses actifs financiers, le Groupe contribue à atteindre les 10 ODD suivants :



1.1.1 LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Le groupe Macif, en tant qu'investisseur de long terme, s'applique à mettre en œuvre une politique de gestion responsable de l'ensemble de ses actifs mobiliers (actions, obligations, etc.) et immobiliers. L'importance que le Groupe attache aux considérations sociales et environnementales lors de ses prises de décisions en matière d'investissement fait écho aux valeurs et principes portés par le Groupe depuis près de 60 ans : agir et investir pour une économie plus sociale et plus durable.

La stratégie d'investissement responsable du Groupe, validée par le conseil d'administration de Macif Sgam, repose sur les principes suivants :

- Une démarche progressive et pragmatique sur l'ensemble du portefeuille via la prise en compte des critères ESG dans le processus d'investissement ;
- Une démarche positive permettant de financer l'économie réelle et de privilégier le dialogue avec les émetteurs ;
- Des exclusions en complément des exclusions réglementaires (entreprises qui produisent des mines

antipersonnel et des bombes à sous-munitions) : les producteurs de charbon thermique*, les matières premières agricoles et les terres agricoles en tant qu'investissement à des fins spéculatives, les développeurs de centrales à charbon cités dans la *Coal Plant Developers List* d'Urgewald, les producteurs de tabac.

Le groupe Macif délègue la gestion financière de ses actifs mobiliers à OFI Asset Management (OFI AM) et celle de ses actifs immobiliers à Macifimo.

À travers sa société de gestion OFI AM, le groupe Macif met en œuvre des Investissements Socialement Responsables (ISR) conciliant performance économique, équité sociale, mode de gouvernance vertueux et protection de l'environnement.

À travers sa société de gestion en immobilier Macifimo, le Groupe a le pouvoir d'agir directement sur la performance ESG des immeubles en portefeuille.

* Cf. lexique page 34.

1.1.2 L'ANALYSE INTERNE D'OFI AM

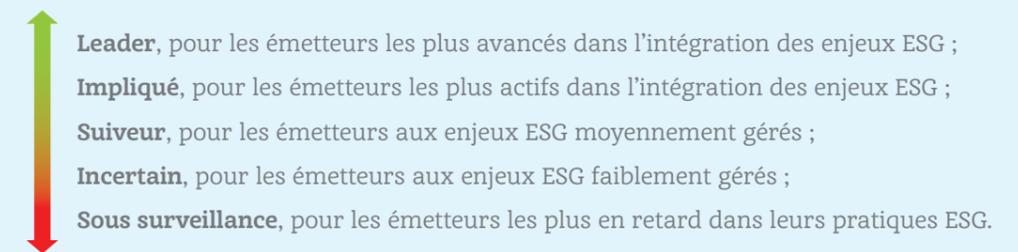
L'équipe d'analyses ISR d'OFI AM réalise pour le groupe Macif des études ESG et d'impact transition énergétique sur les différents émetteurs en portefeuille. Ces analyses sont détaillées en annexes pages 31 à 33.

L'analyse ESG d'OFI AM repose sur la sélection d'enjeux clés sur lesquels les émetteurs sont évalués.

Pour les émetteurs privés, ces enjeux varient en fonction des secteurs d'activités, à l'exception des enjeux de gouvernance communs à toutes les entreprises, et dépendent des risques qu'ils représentent pour ces émetteurs et leurs parties prenantes (ex. : limitation des rejets toxiques, gestion du capital humain, etc.).

Les émetteurs publics sont évalués sur les enjeux représentatifs de l'action d'un État en faveur du développement durable (ex. : respect des citoyens, équité sociale, actions pour le changement climatique).

De cette évaluation découle l'attribution d'une catégorie ESG à chaque émetteur, qui représente son niveau de performance ESG :



L'analyse d'impact transition énergétique d'OFI AM vise à évaluer la contribution des émetteurs du portefeuille à l'atteinte de l'objectif mondial de limitation du réchauffement climatique. Cette évaluation repose sur :

- Une empreinte carbone du portefeuille, qui évalue les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) des entreprises financées ;
- Une évaluation des émetteurs permettant d'identifier ceux étant les plus à risque en matière d'impact sur le changement climatique (ex. : détenteurs de mines de charbon thermique), mais aussi ceux représentant le plus d'opportunités (ex. : producteurs d'électricité à base d'énergies renouvelables) ;
- Le positionnement des émetteurs du portefeuille par rapport aux objectifs de limitation du réchauffement climatique.

1.1.3 L'ANALYSE INTERNE DE MACIFIMO

Macifimo, en charge de la gestion des actifs immobiliers des différentes entités du groupe Macif, a inscrit le développement durable comme une valeur essentielle pour l'ensemble de ses activités.



À ce titre, Macifimo est signataire de la Charte Plan Bâtiment Durable et membre de l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID).

Elle décline les engagements ESG du groupe Macif avec la mise en place depuis 2016 :

- D'une politique énergétique et environnementale sur l'ensemble du patrimoine immobilier géré ;
- D'indicateurs de performance environnementale permettant de mesurer et d'améliorer la performance extra-financière des actifs gérés.

1.1.4 LE PÉRIMÈTRE DU RAPPORT

Les entités

Le périmètre du présent rapport est celui des portefeuilles de Macif SAM, Mutavie, Macif-Mutualité, Macifilia, Thémis, Apivia Mutuelle, Mutuelle nationale des personnels Air France (MNPAF), Mutuelle nationale des fonctionnaires des collectivités territoriales (MNFT) et Mutuelle du personnel IBM (IBAMEO).

Des informations concernant les entités du Groupe sont consultables au point 1.1.2. du rapport annuel 2018 de Macif Sgam disponible sur son site Internet (www.macif.fr).

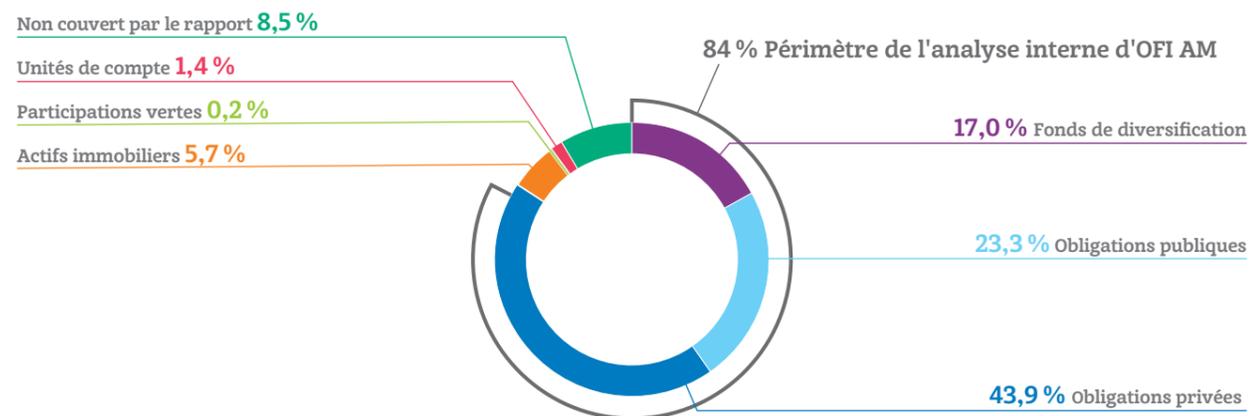
Les actifs financiers

Le présent rapport concerne 91 % des actifs en portefeuille au 31 décembre 2018.

Le groupe Macif a initié une étude des impacts transition énergétique sur une partie de son portefeuille de participations stratégiques. Ainsi, cette année, une partie de ces actifs est intégrée au périmètre du rapport. Les comptes à terme et les fonds immobiliers demeurent non pris en compte.

Dans ce rapport, les chiffres sont donnés en valeur de marché.

RÉPARTITION DES ENCOURS DU GROUPE AU 31/12/2018



1.2 LES ENGAGEMENTS RESPONSABLES DU GROUPE

1.2.1 LA SIGNATURE DES PRI

Signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis novembre 2016, le groupe Macif poursuit son engagement en matière de responsabilité sociale et environnementale via une politique d'investissement

responsable. Ainsi, le Groupe offre à ses sociétaires une gestion d'actifs effectuée avec prudence, en toute transparence et dans le respect des enjeux de développement durable.

1.2.2 LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG

Les engagements du Groupe visent l'intégration progressive des critères ESG dans ses portefeuilles financiers afin d'en minimiser les risques. Leur prise en compte est adaptée selon chaque classe d'actifs financiers : obligations, fonds de diversification et actifs immobiliers.

Le portefeuille obligataire*

- Noter à fréquence régulière le portefeuille sur les critères ESG ;
- Calculer annuellement son empreinte carbone et privilégier les émetteurs qui jouent un rôle majeur dans la transition énergétique ;
- Surveiller les controverses qui concernent les émetteurs en portefeuille ;
- Engager le dialogue avec les émetteurs ;
- Poursuivre les investissements en *green bonds** (obligations environnementales).

Le portefeuille de fonds de diversification*

- Privilégier les fonds des sociétés de gestion signataires des PRI ;
- À performance et risques équivalents, privilégier les fonds ISR ;
- Suivre la part de ces fonds à fréquence régulière ;
- Promouvoir la prise en compte des critères ESG auprès des acteurs du monde financier et dans les analyses de fonds.

Le portefeuille immobilier*

- Mesurer les consommations énergétiques avec l'outil de centralisation des consommations énergétiques du Groupe ;
- Suivre l'objectif de réduction de 30 %, à horizon 2025, des consommations énergétiques du patrimoine géré par rapport à l'année de référence 2016 avec comme objectif final une réduction de 40 % à horizon 2030 ;
- Améliorer les bonnes pratiques d'exploitation des immeubles : contrats multitechniques avec clauses énergétiques, certifications environnementales en exploitation, sensibilisation des occupants aux écogestes, etc. ;
- Privilégier les investissements dans des actifs bénéficiant :
 - pour les constructions neuves : d'une certification environnementale et/ou d'un label énergétique,
 - pour les immeubles existants : d'une performance énergétique maîtrisée.

* Cf. lexique page 34.

2

LA STRATÉGIE CLIMAT

[2.1 Les enjeux Climat et la TCFD](#)

[2.2 L'analyse des risques Climat](#)

[2.3 Les investissements pour le Climat](#)

[2.4 Le Climat au cœur des activités du Groupe](#)

[2.5 Les réponses à la TCFD](#)

2.1 LES ENJEUX CLIMAT ET LA TCFD

Il y a urgence climatique : c'est une réalité qui ne peut plus être niée et qui est aujourd'hui largement partagée et admise par tous.

Les citoyens, les gouvernements, les entreprises et le groupe Macif en ont pris pleinement conscience et ont la volonté d'agir pour les générations à venir.

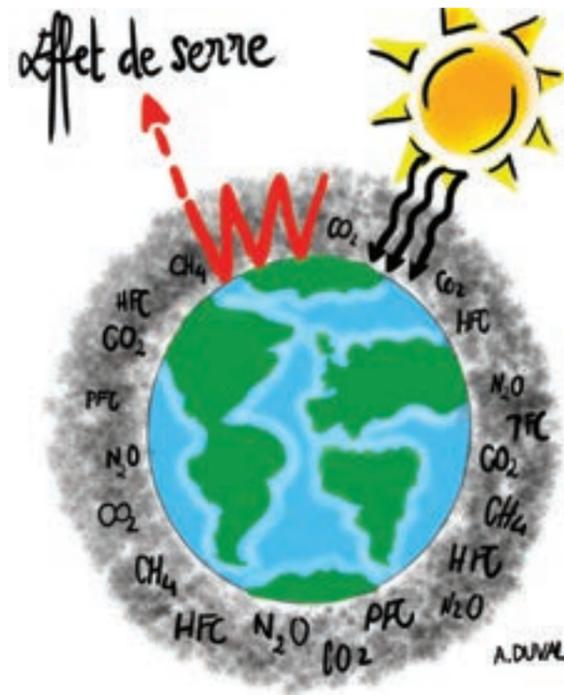
2.1.1 LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Depuis 1850, les activités humaines ont augmenté de 40 % le CO₂ rejeté dans l'atmosphère. L'effet de serre s'intensifie, il fait grimper artificiellement la température sur Terre et accentue les événements climatiques extrêmes et destructeurs.

Le niveau des océans s'est déjà élevé de 10 cm en 50 ans et près de 60 % des espèces sauvages ont disparu ces 40 dernières années.

2.1.2 L'EFFET DE SERRE

À l'origine du réchauffement climatique, il y a les GES (CO₂, CH₄, N₂O, etc.) qui forment une couche dans le haut de l'atmosphère. Naturellement présents, ils gardent la chaleur du soleil et maintiennent la surface de la Terre à une température moyenne de + 15°C. Sans eux, il ferait - 18°C ! Mais le phénomène s'est amplifié, cette couche naturelle s'est densifiée et s'est transformée en un bouclier artificiel qui retient beaucoup plus de chaleur. La température à la surface de la Terre devrait augmenter de 2 à 5°C d'ici 2100.



2.1.3 LA LUTTE CONTRE L'EMBALLEMENT CLIMATIQUE

Limiter les émissions des GES passe notamment par la réduction de la production et de la consommation des énergies fossiles (gaz, pétrole et charbon) et par le développement des énergies renouvelables. Les politiques d'ISR des investisseurs

institutionnels, comme le groupe Macif, financent la transition écologique et énergétique, vers une économie réelle « bas carbone ».

2.1.4 LES ÉTATS S'ENGAGENT POUR LE CLIMAT



L'Accord de Paris sur le Climat, du 12 décembre 2015, accord historique entériné par l'Union européenne et 174 pays lors de la COP 21, fixe un objectif commun de limitation du réchauffement mondial entre 1,5 et 2°C maximum d'ici 2100.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

Avec la loi de transition énergétique pour la croissance verte (loi TECV) de 2015, la France a défini ses objectifs et ses moyens d'actions pour mettre en œuvre l'Accord de Paris sur le Climat.



- 40 %
d'émissions de
gaz à effet de serre
en 2030 par rapport à 1990



- 30 %
de consommation
d'énergies fossiles
en 2030 par rapport à 2012



Porter la part des énergies
renouvelables à 32 %
de la consommation finale
d'énergie en 2030 et à 40 %
de la production d'électricité

2.1.5 LE CLIMAT DANS LES MÉTIERS ET LES INVESTISSEMENTS DU GROUPE

Avec sa capacité d'investir sur le long terme, le groupe Macif dispose d'un formidable levier pour agir en faveur d'une économie durable et respectueuse dans les territoires.

Le groupe Macif a pris pleinement conscience des enjeux et des risques du changement climatique. Il s'est mis en ordre de marche pour apporter sa contribution au défi climatique.

Le groupe Macif a une responsabilité et une obligation à agir pour le Climat notamment en matière de protection contre le dérèglement climatique, qui impacte la sinistralité et la santé des sociétaires, et ce, à travers trois axes forts :

- Protéger et accompagner ses sociétaires contre les aléas climatiques ;
- Contribuer à la performance environnementale dans ses métiers et par ses pratiques internes ;
- Financer le développement des énergies renouvelables et la transition énergétique vers une économie « bas carbone » par une politique d'investissement responsable pour l'ensemble de ses actifs mobiliers et immobiliers.

Le réchauffement climatique : une urgence qui n'est pas que climatique.

Le changement climatique est la cause d'autres risques majeurs environnementaux :

- 1 L'élévation des niveaux des océans ;
- 2 La diminution du taux d'oxygène et l'acidification des océans ;
- 3 Les événements météorologiques extrêmes ;
- 4 L'affaiblissement de la couche d'ozone aux pôles ;
- 5 La perte de biodiversité dans les milieux terrestre et marin.

Les recommandations de la TCFD pour les entreprises



La Task force on Climate-related Financial Disclosure (TCFD) est un groupe de travail nommé par Financial Stability Board en 2015. Son objectif : faire des recommandations sur le reporting des risques et des opportunités liés au changement climatique, tant dans le secteur financier que dans les secteurs non financiers à forts enjeux environnementaux pour réconcilier les décisions financières d'investissement avec les conséquences concrètes du changement climatique.

Les recommandations de la TCFD, rendues en juin 2017, fixent ainsi les lignes directrices de transparence des entreprises sur la prise en compte de l'enjeu Climat. Un reporting structuré selon 11 axes de transparence répartis en quatre grandes catégories : **gouvernance, stratégie, gestion des risques, indicateurs et objectifs.**

2.2 L'ANALYSE DES RISQUES CLIMAT

2.2.1 LE PORTEFEUILLE OBLIGATAIRE

Émetteurs présentant des risques et/ou des opportunités au regard de la transition énergétique

Sont couverts par une analyse d'impact transition énergétique :

- 96 % des émetteurs privés détenus directement, soit un taux de couverture stable par rapport à 2017 ;
- 94 % des émetteurs publics détenus directement, soit une légère augmentation du taux de couverture par rapport à 2017.

Résultats de l'analyse d'impact transition énergétique

Le portefeuille d'obligations privées s'élève à 16 milliards d'euros à fin décembre 2018.

Tout comme en 2017, les secteurs « carbo-intensifs » (automobile, matériaux de base, chimie, matériaux de construction, industriels dits « intenses », pétrole et gaz, voyage et loisirs dits « intenses », services aux collectivités) demeurent sous-représentés dans le portefeuille d'obligations privées par rapport à son indice de référence.



Concernant l'empreinte carbone, depuis trois ans, elle est inférieure à celle de son indice de référence. En 2017, le groupe Macif est parvenu à réduire ses émissions induites*, principalement dans les secteurs dits « intenses » en carbone, de 26 %. En 2018, il les a stabilisées. Sur trois ans d'analyse, grâce

à la diminution de l'empreinte carbone de son portefeuille d'obligations privées, **le groupe Macif a évité l'émission de 23 tonnes équivalent CO₂ par million d'euros investi.**

Parmi les émetteurs privés « carbo-intensifs » en portefeuille, un émetteur fait l'objet d'un suivi de la part de la Direction des Investissements. Cet émetteur, qui représente 1,5 % du portefeuille d'obligations privées, a fait de la transition énergétique un axe de développement stratégique. Il est alors amené à s'améliorer sur ce point. **Le groupe Macif a donc fait le choix de l'aider à financer sa transformation vers les énergies renouvelables.**

Exclusions sectorielles

Les émetteurs détenant des réserves de mines de charbon thermique font l'objet d'une exclusion de la part du groupe Macif.



En 2018, le Groupe a décidé d'aller plus loin dans sa lutte contre le réchauffement climatique. Ainsi, il a étendu sa liste d'exclusions pour ses investissements en direct aux plus gros développeurs de centrales à charbon cités dans la *Coal Plant Developers List* d'Urgewald.

Le portefeuille obligataire peut être découpé en différentes parts.

La part brune* du portefeuille obligataire se compose des émetteurs détenant des réserves de combustibles fossiles.

Cette part représente 6,5 % du portefeuille d'obligations privées.

Certains émetteurs sont simultanément en « risques », car détenant des réserves de combustibles fossiles, et en « opportunités », car proposant des technologies vertes* (pour au moins 10 % de leur chiffre d'affaires). Ces émetteurs représentent la part grise* du portefeuille.

Leur part a progressé de 1,3 point en 2018 pour atteindre 7,3 % du portefeuille de titres privés. Certains émetteurs en portefeuille sont engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique. Le groupe Macif, privilégiant le dialogue plutôt que l'exclusion, préfère soutenir ces émetteurs engagés à développer des technologies vertes, donc amenés à s'améliorer dans la production d'énergies renouvelables.



Des émetteurs apporteurs de solutions dans les technologies vertes sont présents dans le portefeuille de titres privés. Ils forment la part verte* du portefeuille.

Leur part a progressé de 1,1 point en 2018 pour atteindre 10 % du portefeuille d'obligations privées. Des *green bonds* en font partie.

L'encours des *green bonds* a progressé en 2018 de 10 %, passant de 488 à 538 millions d'euros. Cet encours est détenu au travers de 16 émetteurs.

Alignement des investissements avec la trajectoire 2°C de l'AIE*



L'Agence internationale de l'énergie (AIE) a établi un scénario énergétique mondial à horizon 2023 afin, selon certaines probabilités, de tenir l'engagement de la COP 21 de contenir le réchauffement climatique à 2°C.

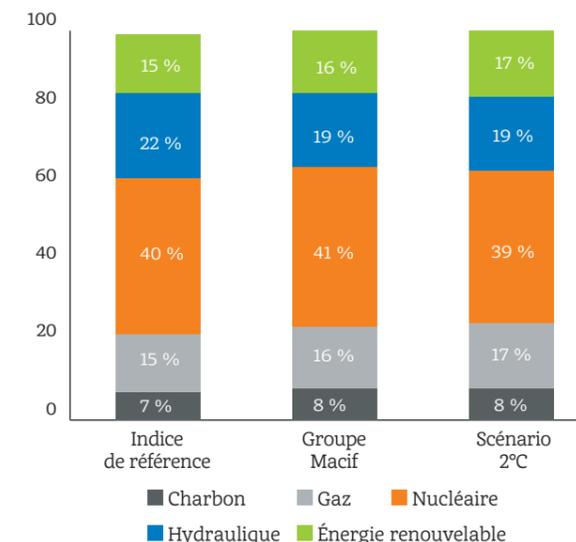
En tant qu'investisseur, le groupe Macif cherche à évaluer l'alignement des entreprises qu'il finance avec le scénario énergétique mondial établi par l'AIE.

Au sein du Groupe, l'appréciation de la contribution au respect de cet objectif international se concrétise par l'estimation de l'empreinte carbone du portefeuille et par l'évaluation de l'implication des émetteurs en portefeuille dans la transition énergétique.

Cette estimation, qui s'inscrit dans une démarche de progrès, a été réalisée pour la deuxième année consécutive sur deux secteurs fortement émetteurs de GES : celui des producteurs d'électricité et celui des constructeurs automobiles.

Concernant les producteurs d'électricité

Le graphique ci-dessous représente la pondération relative de chaque source d'énergie utilisée par les producteurs d'électricité du portefeuille, de l'indice de référence et du scénario 2°C à horizon 2023.



Sources : OFI AM et 2°ii

L'alignement avec le scénario s'est amélioré, le portefeuille du groupe Macif étant quasiment en ligne à fin 2018 sur le secteur des producteurs d'électricité.

Cette analyse nous permet de prendre conscience de la répartition des producteurs d'électricité dans le portefeuille financier du Groupe. Le scénario de l'AIE, révisé en continu, sert de feuille de route pour le groupe Macif dans son engagement à suivre l'impact de ses investissements.

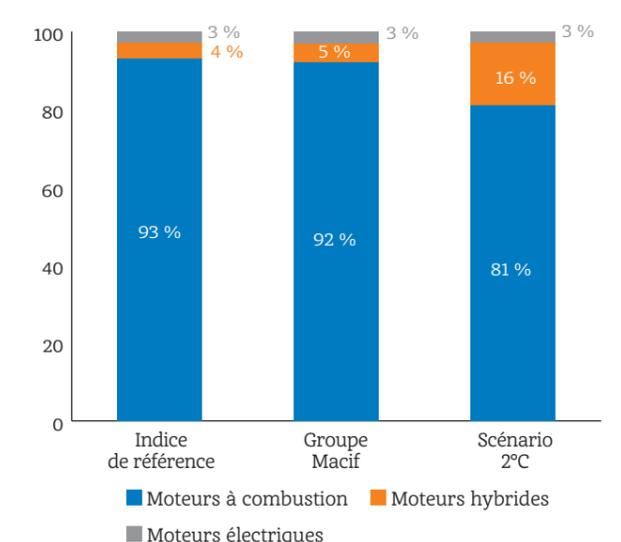
Participation à des émissions obligataires thématiques



En 2018, le groupe Macif a participé à hauteur de 126 millions d'euros à l'émission obligataire de la Banque Mondiale dédiée à l'accès à une eau salubre et à la santé des océans.

Concernant les constructeurs automobiles

Le graphique ci-dessous représente la pondération relative de chaque source d'énergie utilisée par les constructeurs automobiles du portefeuille, de l'indice de référence et du scénario 2°C à horizon 2023.



Sources : OFI AM et 2°ii

La part des véhicules électriques est désormais en ligne avec l'objectif du scénario 2°C. Sur les autres technologies, les objectifs ne sont pas atteints.

La part des véhicules hybrides a un peu augmenté mais reste toutefois largement insuffisante. À titre de comparaison, la situation est similaire chez les constructeurs automobiles de l'indice de référence.

Cela traduit un retard global des constructeurs automobiles en ce qui concerne leur alignement au scénario 2°C sur cette technologie.

* Cf. lexique page 34.

* Cf. lexique page 34.

2.2.2 LE PORTEFEUILLE DE DIVERSIFICATION

En tant qu'investisseur de long terme, le groupe Macif a la volonté de financer la transition énergétique. Cette stratégie se concrétise par des investissements dans l'économie réelle via :

- Des fonds de capital investissement ;
- Des fonds de prêts à l'économie ;
- Des fonds thématiques ;
- Des fonds de dettes non cotées ;
- Des fonds d'infrastructures ;

Quelques exemples d'investissements verts du groupe Macif :

Fonds de dettes

Depuis 2014, le groupe Macif est investi et engagé dans la transition écologique et énergétique en Europe au côté de Zencap Asset Management (AM).

Zencap AM est une société de gestion spécialisée sur la dette privée et une filiale du groupe OFI. Depuis 2009, Zencap AM a développé des expertises complémentaires sur cette classe d'actifs, dont la dette d'infrastructures. L'équipe de gestion travaille pour proposer aux investisseurs professionnels des solutions offrant un profil de risque équilibré et un accès privilégié au financement de l'économie en Europe, tout en étant attentif à la prise en compte des enjeux du développement durable.

Via son engagement dans deux fonds de dettes d'infrastructures pour 400 millions d'euros, le groupe Macif soutient, dans la zone euro, le financement de fermes éoliennes, d'usines de production électrique générée à partir du recyclage des déchets ménagers, d'une ferme de panneaux photovoltaïques, d'un hôpital, de lignes de métro et de réseaux de fibre.



En 2018, le groupe Macif a renforcé son soutien à Zencap AM en s'engageant pour 95 millions d'euros dans le fonds *Zencap Infra & Energy Transition*. Ce fonds est nourricier du fonds *Zencap Energy Transition* qui a obtenu le label ministériel Transition Énergétique et Écologique pour le Climat (TEEC). Ce nouveau fonds participera notamment au développement de projets d'énergies renouvelables.

Fonds de capital investissement

L'encours du Groupe dans des fonds en capital investissement a progressé en 2018 de 8 %. Au 31 décembre 2018, cet encours s'élevait à 270 millions d'euros.

Comme annoncé dans son précédent rapport, début 2018, le groupe Macif s'est engagé à investir **20 millions d'euros dans le fonds SWEN Co-Invest 2**. Au-delà de l'application de critères ESG dans sa stratégie d'investissement et de gestion, ce fonds applique pleinement les lignes directrices de la stratégie Climat adoptée par SWEN Capital Partners courant 2017. Ce fonds s'astreint ainsi à ce que **25 % des investissements directs soient constitués d'entreprises dont l'activité principale concoure à la transition énergétique et écologique**. Cette part verte est constituée d'entreprises dont plus de 50 % du chiffre d'affaires est directement lié à des activités du domaine de la transition énergétique, comme le recyclage ou le développement d'énergies propres. Ainsi, courant 2018, *SWEN Co-Invest 2* a investi dans une société de reconditionnement de téléphones portables. Les activités de celle-ci entrent dans le champ de la nomenclature du label TEEC aux catégories suivantes : Économie circulaire – Technologie et produits – Durabilité, réparabilité et réutilisation des produits.

Fonds d'infrastructures

Les infrastructures désignent les équipements apportant un service à la collectivité (installations routières, de distribution et de traitement de l'eau, de gestion des déchets, etc.) ainsi que les installations dites sociales (hôpitaux, prisons, écoles, etc.).



L'encours du Groupe dans des fonds d'infrastructures a progressé en 2018 de 6 %. Cet encours s'élevait, au 31 décembre 2018, à 245 millions d'euros. Les fonds, dans lesquels le groupe Macif est engagé, investissent principalement en Europe dans des sociétés ayant pour objet principal de financer, construire, exploiter, entretenir, gérer, rénover ou développer des projets dans les secteurs du transport, de l'énergie, de la distribution d'eau, des télécommunications et dans des infrastructures sociales et industrielles. Les énergies renouvelables font partie des secteurs financés par ces fonds.

2.2.3 LE PORTEFEUILLE DE PARTICIPATIONS VERTES



Une première analyse du portefeuille des participations du groupe Macif a été réalisée pour le présent rapport. En lien avec le risque Climat, deux catégories ont été identifiées : les groupements forestiers et les participations vertes.

Les groupements forestiers

La gestion durable des forêts joue un rôle majeur dans la transition énergétique, dans la lutte contre le changement climatique et dans la préservation de la biodiversité terrestre.

Les forêts, deuxième puits de carbone après les océans et refuge de la biodiversité, font parties intégrantes des engagements durables actuels et à venir du groupe Macif.

Le groupe Macif compte, depuis les années 1980, parmi les propriétaires privés de la forêt française, via la détention de parts de groupements forestiers.

Le patrimoine forestier de ces groupements, d'une surface totale de 9 370 hectares, présente une double diversité : diversité géographique et diversité des essences.

Au 31 décembre 2018, ces actifs forestiers représentaient une valeur totale de 57 millions d'euros.

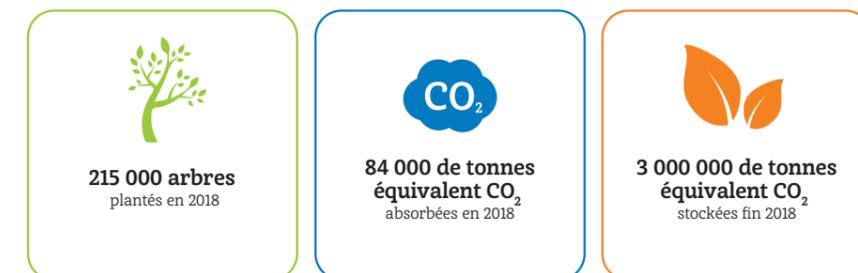


100 % des forêts détenues par les groupements forestiers sont certifiées PEFC.

Conscient du rôle de la forêt, en tant que puits de carbone, le groupe Macif, en sa qualité d'actionnaire majoritaire ou d'actionnaire unique au sein de ces groupements forestiers, a pour ambition :

- de valoriser et préserver le capital des forêts (coupes modérées, choix d'un bois de qualité) ;
- d'appliquer, via ses gérants forestiers, une politique de gestion durable privilégiant la diversité des essences, la préservation de la faune et de la flore, la protection des eaux, l'absence de pesticides, etc.

Une première approche en matière d'évaluation du stockage de carbone dans les forêts détenues par le groupe Macif a permis d'obtenir des résultats significatifs en matière de régulation atmosphérique :



Chiffres 2018/Quote-part groupe Macif

Carbone absorbé : carbone capté dans l'année par l'accroissement des arbres diminué du carbone sorti par les coupes de bois réalisées dans l'année ;

Carbone stocké : carbone « séquestré » par les arbres (troncs, branches, feuilles) et le sol des forêts.

Les participations engagements Climat

Des investissements, à hauteur de 6 millions d'euros, ont été dédiés par le Groupe au soutien d'acteurs engagés pour la transition énergétique dans deux secteurs :

- La mobilité durable et solidaire (ex. : GoMore et le réseau Citiz également partenaires du Groupe) ;
- La production d'énergies renouvelables (ex. : Enercoop, fournisseur d'énergie verte).

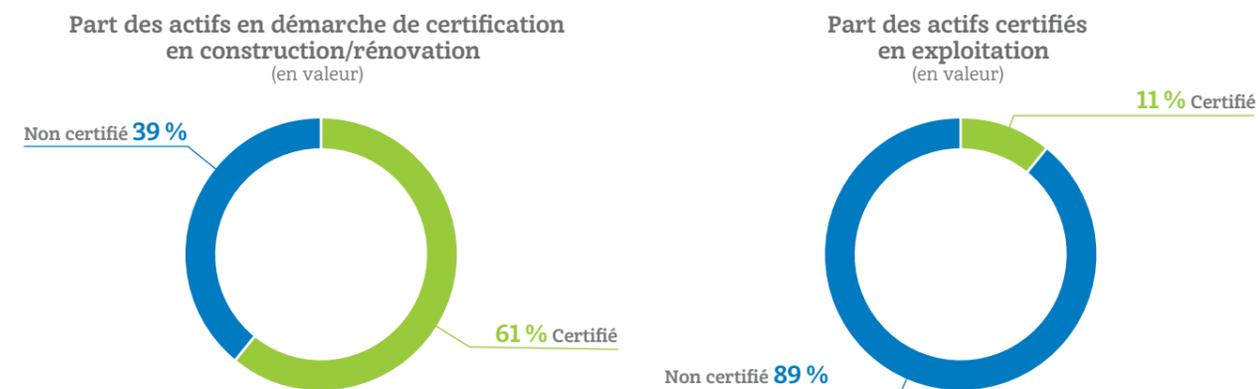
2.2.4 LE PORTEFEUILLE IMMOBILIER



Pour la partie immobilière, le périmètre de ce rapport comprend une cinquantaine de sites principalement constitués de bureaux répartis en Île-de-France et dans les métropoles régionales, dont les surfaces sont supérieures à 1 000 m². Ces bureaux représentent environ 90 % de la valeur des actifs immobiliers du Groupe gérés en direct par Macifimo, soit 1,5 milliard d'euros.

La politique financière immobilière du groupe Macif

Le groupe Macif privilégie les investissements dans des immeubles neufs qui disposent d'une certification environnementale ou d'un label énergétique et dans des immeubles existants ayant une consommation maîtrisée.



En 2018, progression de la part des actifs certifiés de 56 % à 61 %.

En 2018, stabilisation de la part des actifs certifiés.

Bilan des activités du portefeuille immobilier du groupe Macif en 2018

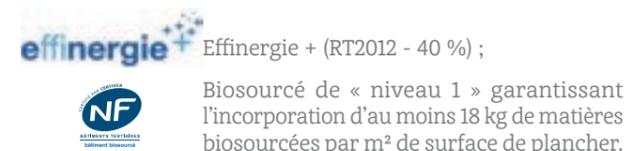
Courant 2018, le groupe Macif a réceptionné un immeuble à haute performance et parmi les plus efficaces de sa génération tant du point de vue de sa consommation énergétique que du point de vue de ses performances environnementales.

Cet immeuble, situé dans le 17^e arrondissement de Paris, avec plus de 26 000 m² de bureaux, a obtenu :

• Les certifications environnementales :



• Les labels énergétiques et environnementaux :



Immeuble de bureaux dans le 17^e arrondissement

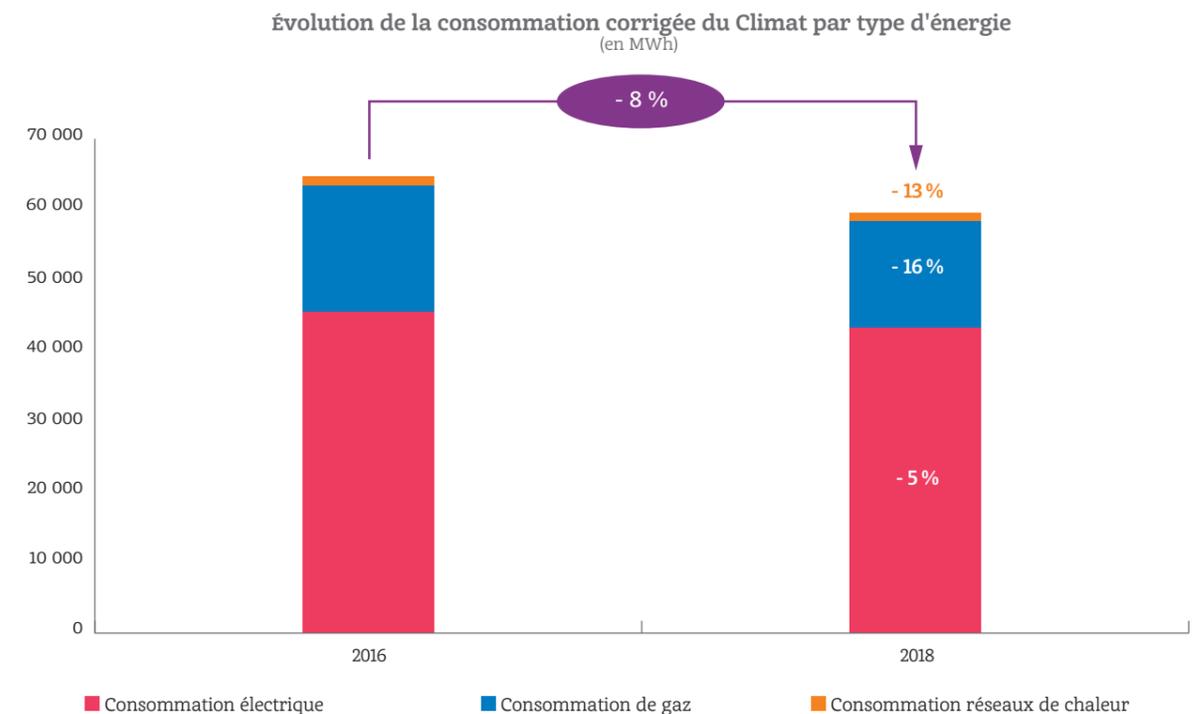
En 2018, Macifimo a mis en place ou participé aux actions suivantes :

- Fiabilisation de l'outil de suivi énergétique mis en place sur l'ensemble des immeubles du patrimoine ;
- Renouvellement du contrat de fourniture d'électricité avec le maintien de l'offre « kWh Équilibre » qui permet, pour chaque kWh acheté, d'injecter sur le réseau la même quantité produite avec des sources d'énergies non fossiles et renouvelables ;
- Renouvellement du contrat d'exploitation/maintenance incluant dans la mesure du possible un contrat de performance énergétique ;

- Réalisation de campagnes de :
 - communication, à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, sur les performances énergétiques atteintes sur les immeubles de l'immobilier d'exploitation,
 - sensibilisation des collaborateurs aux écogestes énergétiques à adopter au quotidien sur les immeubles ;
- Prise en compte des risques physiques lors des études au moment de l'acquisition ;
- Poursuite de sa politique d'acquisition d'immeubles performants d'un point de vue environnemental.

Bilan énergétique du groupe Macif

En 2018, le groupe Macif a consommé près de 60 GWh d'énergie finale. À périmètre constant entre 2016 et 2018, la consommation énergétique globale du Groupe (immobilier de placement et d'exploitation) enregistre une baisse de 8 %, ce qui représente une économie de plus de 5 GWh d'énergie finale*.



Bilan énergétique du portefeuille immobilier étudié

La consommation du périmètre concerné par le présent rapport représente 60 % de la consommation du Groupe. **Entre 2016 et 2018, la consommation moyenne d'énergie de ces actifs a baissé de 8 %.**

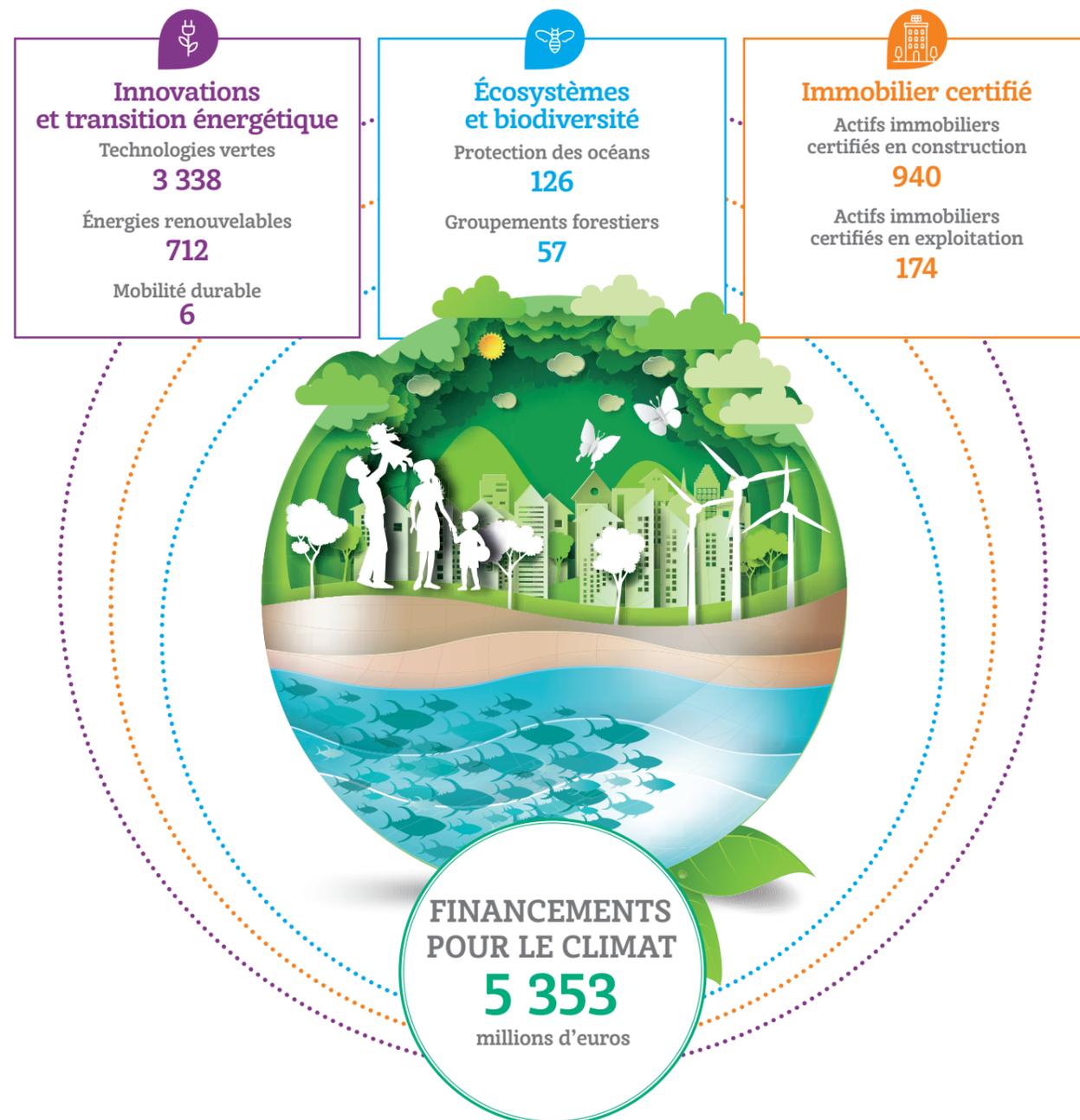
Pour information, la consommation d'énergie finale du périmètre concerné (183 kWh d'énergie finale/m²/an) est quasi identique à la consommation moyenne des actifs analysés par l'Observatoire de l'Immobilier Durable (182 kWh d'énergie finale/m²/an).

* Cf. lexique page 34.

2.3 LES INVESTISSEMENTS POUR LE CLIMAT

Le groupe Macif investit dans les entreprises qui ont fait de la transition énergétique leur priorité et qui contribuent ainsi à la lutte contre le réchauffement climatique.

Au 31 décembre 2018, l'encours dédié aux financements pour le Climat s'élevait à 5 353 millions d'euros qui se répartissent selon les trois axes suivants :



2.4 LE CLIMAT AU CŒUR DES ACTIVITÉS DU GROUPE



Au-delà de sa politique d'investissement responsable, le groupe Macif s'engage aussi durablement pour le Climat dans ses métiers, dans sa vie mutualiste, dans ses partenariats et dans ses pratiques internes.

2.4.1 L'ASSURANCE DOMMAGES DU GROUPE MACIF

Avec une garantie d'assistance adaptée aux véhicules électriques en cas de panne, l'indemnisation de la batterie comme partie intégrante du véhicule et une politique tarifaire « verte », le Groupe encourage le développement des véhicules électriques et hybrides dans le parc automobile français. À fin 2018, le Groupe assurait ainsi près de 53 000 véhicules (2 et 4 roues) à énergies hybride et électrique.

Dans son contrat Habitation, le groupe Macif intègre sans supplément des équipements durables (panneaux solaires, installations photovoltaïques, éoliennes domestiques) dans la liste des biens garantis.

2.4.2 LA VIE MUTUALISTE DANS LES RÉGIONS

Le groupe Macif organise, toute l'année, des rencontres avec ses sociétaires dans les territoires pour débattre avec eux et leur apporter des solutions concrètes pour :

- Une mobilité plus durable et solidaire (autopartage, covoiturage, mobilité douce, multimodale, etc.) ;
- Une épargne plus solidaire pour financer des projets à forte valeur environnementale ;
- Des écogestes au quotidien dans les habitats et au bureau ;
- S'engager dans du bénévolat ponctuel près de chez soi pour des associations d'intérêt général.

Ces Cafés Mutualistes de la Direction Responsabilité Sociétale de l'Entreprise ont pour objectifs de sensibiliser, d'informer et aussi d'apporter des solutions concrètes aux sociétaires en matière de mobilité, d'habitat et de finance durable.

Le Groupe s'est ainsi associé à de grands acteurs de ces domaines, tels que GoMore*, Citiz*, Finansol*, Wimoov*, la CNL*, etc., des partenaires engagés pour la transition énergétique « bas carbone » et pour la réduction des GES.

2.4.3 LES PRATIQUES INTERNES DU GROUPE MACIF

Le groupe Macif s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue pour « consommer et se déplacer mieux et moins » : réduction de la production des déchets et de la consommation de papier, bilan carbone, achat responsable d'électricité verte, etc.

L'année 2018 a été marquée par la poursuite de la campagne de mobilisation et d'information à l'ensemble des salariés du Groupe pour encourager une consommation d'énergie plus

responsable au bureau. L'objectif est toujours de réduire les consommations d'énergie du Groupe de 30 % à l'horizon 2025 par rapport à 2016.

De même, un programme de sensibilisation national a été mis en œuvre auprès des salariés pour une meilleure gestion des déchets dans l'ensemble des bâtiments tertiaires du Groupe.

2.5 LES RÉPONSES À LA TCFD

Les réponses du Groupe aux quatre grandes thématiques de la TCFD figurent dans les parties suivantes de ce rapport :

Gouvernance
Stratégie

Partie 1
Partie 2

Gestion des risques
Indicateurs et objectifs de performance

Partie 1 et Annexes
Partie 2 et Perspectives

* Cf. lexique page 34.



3

LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

[3.1 La RSE s'engage pour les ODD](#)

[3.2 L'analyse des risques ESG](#)

[3.3 L'offre en unités de compte](#)

[3.4 Les réponses aux ODD](#)

3.1 LA RSE S'ENGAGE POUR LES ODD

Le **développement durable** répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

La **Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE)** s'inscrit dans une logique de développement durable appliquée aux entreprises et à leurs activités. C'est un engagement volontaire

à long terme porté par la gouvernance de l'entreprise, selon des principes d'éthique et de transparence, pour répondre à trois grands enjeux : sociaux, environnementaux et sociétaux.

193 pays membres des Nations Unies, dont la France, ont adopté en septembre 2015 un programme de développement durable basé sur **17 Objectifs de Développement Durable (ODD)**, à atteindre à horizon 2030.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Lutte contre la pauvreté, pour l'éducation, pour l'égalité entre les sexes, pour l'accès à l'eau potable, pour le travail décent, contre le réchauffement climatique, pour la protection de la biodiversité, etc. Les 17 Objectifs de Développement Durable sont une opportunité pour toutes les parties prenantes politiques et économiques de construire un monde meilleur : plus équitable, plus inclusif et plus durable.

Dans sa façon de faire ses métiers, dans ses choix de partenariats, dans ses offres de produits et services, dans ses pratiques internes et dans ses choix d'investissements, **le groupe Macif contribue actuellement à atteindre plusieurs des 17 ODD fixés par l'ONU.**

3.2 L'ANALYSE DES RISQUES ESG

3.2.1 LES CARTOGRAPHIES ESG

La cartographie des risques ESG

Sur le volet investissement, le groupe Macif a pleinement pris conscience de l'importance des risques ESG et a mis en œuvre des dispositifs permettant de concourir à leur maîtrise comme par exemple :

- La définition d'une politique ISR ;
- Le suivi des controverses pour anticiper les risques financiers et d'image ;
- L'exclusion de certains secteurs d'activités ;

- La notation trimestrielle ESG du portefeuille ;
- L'engagement pris en tant que signataire des PRI ;
- La constitution d'un groupe de travail transverse pour la mise en œuvre de l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Sur le volet métiers, l'ADN historique du groupe Macif, en tant qu'acteur majeur de l'économie sociale et solidaire, constitue un avantage conséquent dans la maîtrise de ces risques.

Le groupe Macif réalise le suivi d'indicateurs clés relatifs à ces risques.

La cartographie environnementale du portefeuille immobilier

Les indicateurs de la politique énergétique et environnementale font l'objet d'une évaluation annuelle sous forme d'une grille de notation interne à Macifimmo.

Critères d'évaluation des indicateurs environnementaux

Les critères d'évaluation des indicateurs sont regroupés en deux chapitres et 13 sous-chapitres :

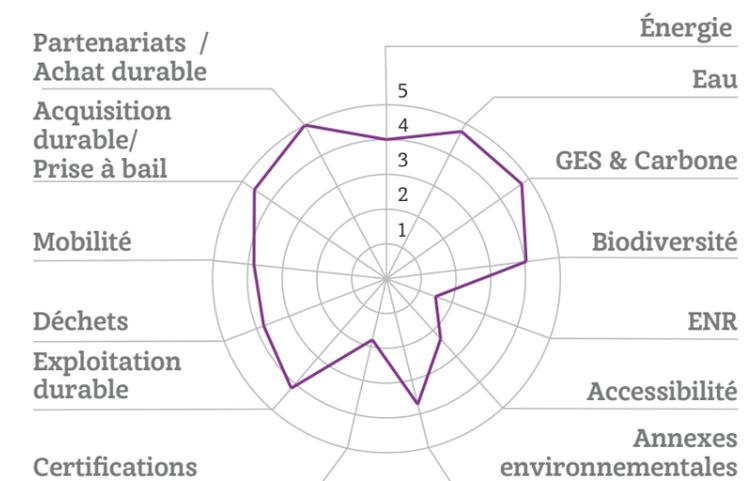
Connaître	Améliorer
Énergie	Certifications environnementales
Eau	Exploitation durable
Gaz à effet de serre et carbone	Déchets
Biodiversité	Mobilité
Énergies renouvelables	Acquisition durable
Accessibilité	Partenariats / Achat durable
Annexes environnementales	

Chaque sous-chapitre est noté sur 5 et agrège différents thèmes de la politique énergétique et environnementale (ex. : le sous-chapitre Énergie regroupe les thèmes suivants : déploiement de l'outil de suivi énergétique, audits énergétiques, diagnostics énergétiques, etc.).

Une consolidation des notes de chaque sous-chapitre permet d'obtenir une note globale sur 20 par véhicule d'investissement immobilier.

Résultats de la cartographie

La consolidation des données du portefeuille immobilier au 31 décembre 2018 permet l'obtention de la cartographie suivante :



ENR : ce sous-chapitre représente la production d'énergie renouvelable des actifs immobiliers en portefeuille. Le contrat de fourniture d'énergie « kWh équilibre/énergie renouvelable » est évalué dans le sous-chapitre Partenariats / Achat durable.

Certifications : ce sous-chapitre représente la part des actifs immobiliers certifiés construction/rénovation et en exploitation.

3.2.2 L'ANALYSE ESG DU PORTEFEUILLE

Analyse ESG du portefeuille obligataire

Sont couverts par une analyse ESG :

- 98 % des émetteurs privés détenus directement ;
- 99 % des émetteurs publics détenus directement.

Les émetteurs classés par OFI AM dans les catégories ESG « Leader », « Impliqué » et « Suiveur » représentent un peu plus de 80 % de l'encours des obligations privées. La seule catégorie Leader, regroupant les émetteurs les plus avancés dans l'intégration des enjeux ESG dans leur activité, représente plus de 45 % de ce portefeuille.

Sont considérés comme « à risque » au niveau ESG les émetteurs appartenant à la catégorie ESG d'OFI AM « sous surveillance » du fait de leur retard dans la prise en compte des enjeux ESG, et les émetteurs faisant l'objet d'importantes controverses* ESG.

La part des émetteurs privés « sous surveillance » s'est réduite en 2018. Ils représentaient moins de 10 % des émetteurs privés en portefeuille en 2017 et à fin 2018, ils représentaient moins de 5 %. Un certain nombre d'émetteurs sont dans cette catégorie ESG du fait d'un défaut de communication sur un enjeu clé.

Les émetteurs « sous surveillance » peuvent faire l'objet d'une démarche de dialogue de la part d'OFI AM.

Les controverses ESG portant sur les émetteurs en portefeuille sont qualifiées selon quatre niveaux allant de « faible » à « très élevé ».

Les résultats de l'analyse des controverses sont régulièrement présentés lors des comités au cours desquels OFI AM rend compte de la gestion financière menée. Les principales controverses y sont également évoquées et peuvent déclencher une analyse complémentaire, une démarche de dialogue voire une cession d'actifs. À fin 2018, un seul émetteur faisait l'objet d'une controverse de niveau « très élevé » contre deux à fin 2017. Cet émetteur fait l'objet d'un suivi de la part d'OFI AM.

Analyse ESG du portefeuille de diversification

Au 31 décembre 2018 :

- Près de 40 % des fonds en portefeuille intègrent une analyse extra-financière ;
- 98 % des sociétés de gestion en portefeuille sont signataires des PRI.

Exemples de deux fonds en portefeuille

LE FONDS ACTIONS OFI FUND RS EUROPEAN EQUITY POSITIVE ECONOMY

Tourné vers l'économie positive, il s'engage dans la finance responsable en investissant dans des entreprises liées à la croissance vertueuse de demain. Ce fonds d'impact investing se compose de sociétés actives dans l'économie positive. L'encours du groupe Macif dans ce fonds s'élevait à 26 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Les entreprises soutenues par ce fonds contribuent fortement à l'atteinte des 3 Objectifs de Développement Durable suivants :



ODD 3 : Santé et bien-être : pour le secteur de la nutrition, c'est viser à prévenir les carences alimentaires liées à la malnutrition, à proposer des ingrédients naturels et plus écologiques mais aussi à réduire le contenu excessif de sucre et de sel des produits alimentaires industriels qui favorisent l'obésité.



ODD 12 : Consommation et production durable : en promouvant le recyclage, la gestion et la valorisation des déchets. La société SEB s'y engage depuis 2012 en ayant recours dans la fabrication des produits aux matières recyclées et en proposant des pièces détachées pour lutter contre l'obsolescence programmée.



ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques : en réduisant les émissions de GES, renforçant l'efficacité énergétique et développant des énergies propres. Schneider Electric y participe activement en fournissant des solutions d'accès et de gestion optimisée de l'électricité.

LE FONDS TERRITOIRES INNOVANTS 1 ET 2

Ces fonds, dont le premier a été lancé en 2015, ont pour objectifs de soutenir financièrement des petites et moyennes entreprises françaises innovantes implantées en régions, d'accompagner et d'encourager les entreprises et les territoires dans la transition énergétique et de proposer une dimension d'impact dans les investissements. Le groupe Macif a investi 70 millions d'euros dans ces fonds de Swen CP, une filiale du groupe OFI.

Les entreprises soutenues par ces fonds contribuent fortement à l'atteinte des 3 Objectifs de Développement Durable suivants :



ODD 8 : Emplois décent : toutes les entreprises sont réputées avoir un impact positif sur la croissance économique, l'innovation et la création d'emplois.



ODD 9 : Innovation et infrastructures : les entreprises du secteur informatique contribuent particulièrement à l'atteinte de l'objectif (notamment l'accès à l'information et aux technologies).



ODD 11 : Villes et communautés durables : les entreprises des télécommunications et du secteur informatique (31 % des montants investis cumulés) peuvent contribuer à améliorer l'habitat urbain en mettant notamment en place des systèmes de transport et une urbanisation durables.



3.2.3 LE SOCIÉTAL



Le dialogue avec les entreprises

L'objectif du dialogue actionnarial est d'apprécier la capacité des entreprises à gérer des événements mettant en jeu leur responsabilité sociétale. La démarche du groupe Macif privilégie le dialogue constructif avec les instances dirigeantes des sociétés. L'objectif est d'interpeller les émetteurs ciblés afin qu'ils améliorent leurs pratiques et accroissent leur niveau de transparence au regard d'insuffisances ou de manquements majeurs. Un suivi des controverses pouvant porter atteinte au respect des grands principes du Pacte Mondial est effectué très régulièrement.

Au cours de l'année 2018, dans le cadre de ses gestions, à travers sa société de gestion OFI AM, le groupe Macif a poursuivi ses actions d'engagement initiées en 2017 sur des thématiques précises en lien avec ses valeurs mutualistes. Celles-ci ont porté sur les questions relatives au respect des droits humains en général, et plus particulièrement au regard des approvisionnements en matières premières, du travail des enfants, du travail forcé, des conditions de travail et du respect des communautés locales.

Ainsi, le dialogue s'est poursuivi auprès de 35 émetteurs européens sur la question de la lutte contre le travail des enfants. Certaines thématiques identifiées en 2017 ont été approfondies au cours de l'année écoulée : c'est le cas par exemple de la question du travail des enfants, dans des conditions particulièrement dangereuses, pour l'extraction

du cobalt. Ce minerai est utilisé, entre autres, pour les batteries des véhicules électriques. Le dialogue est donc mené avec les constructeurs automobiles, responsables de leur chaîne d'approvisionnement.

Au global, le bilan de ces actions est positif (près de 80 % de taux de réponse) et le constat est celui d'une prise de conscience de la plupart des émetteurs ciblés.

L'exclusion du tabac

 En 2018, le groupe Macif a décidé, pour ses investissements en direct, d'élargir ses exclusions au secteur du tabac. Cette exclusion est cohérente avec ses valeurs. En tant qu'acteur dans le domaine de la santé et de la prévention, le groupe Macif est fier d'affirmer qu'il ne finance pas cette industrie.

Les entreprises de réinsertion

Dans le cadre des travaux de restructuration d'actifs gérés en direct par Macifimo, des clauses d'insertion sociale sont intégrées dans les contrats.

Lorsque le montant des travaux est significatif, 5 % des heures de travail engendrées par les marchés sont réservées à des personnes en réinsertion.

* Cf. lexique page 34.

3.2.4 LA GOUVERNANCE

L'exercice des droits de vote

En possédant des actions dans son portefeuille d'actifs, le groupe Macif détient des droits de vote dans certaines sociétés. La majeure partie des investissements en actions cotées est réalisée *via* des fonds.

La politique de vote applicable s'inscrit dans la volonté permanente du Groupe d'exercer un rôle de contrôle et d'amélioration de la gouvernance des émetteurs et de contribuer à une meilleure responsabilisation des entreprises.

La politique de vote mise en œuvre par OFI AM repose sur des grands principes :

- Respect des actionnaires minoritaires ;
- Intégrité, continuité, transparence des comptes ;
- Indépendance, compétence, diversité des organes de gouvernance et séparation des fonctions de contrôle et de gestion ;
- Transparence, durabilité et équité de la politique de rémunération ;
- Gestion appropriée et équitable des fonds propres ;
- Transparence des décisions de gestion ;

- Transparence, cohérence et intérêt stratégique des décisions relatives à des enjeux environnementaux et sociaux.

Le taux de participation au vote sur les actions cotées détenues en direct est de 100 %.

Conseils des Foncières

Dans le cadre du suivi de la performance environnementale des actifs gérés et du pilotage de la Politique Énergétique et Environnementale (PEE), toutes les parties prenantes sont réunies en deux comités :

- Le comité de pilotage composé des directions de Macifimo et de l'Immobilier d'Exploitation. Le rôle de ce comité est de s'assurer de la mise en œuvre et du respect de la PEE ;
- Les comités de suivi composés des entités du Groupe. Ces comités permettent de réaliser un suivi opérationnel régulier des performances énergétiques et environnementales sur chaque actif.

3.3 L'OFFRE EN UNITÉS DE COMPTE

Via son offre d'unités de compte, Mutavie, filiale d'assurance-vie du groupe Macif, offre à ses sociétaires la possibilité de donner du sens à leur épargne.

Mutavie commercialise *via* son offre grand public (contrat Multi Vie) sept fonds en unités de compte bénéficiant de l'analyse ESG d'OFI AM.

- Trois fonds diversifiés bénéficiant d'une gestion ISR dite *best in class*, c'est-à-dire visant à exclure, dans chaque secteur d'activités, les émetteurs aux plus mauvaises pratiques ESG et à favoriser ceux ayant les meilleurs comportements ;
- Un fonds actions intégrant une approche ISR d'engagement actif*. Dans le cadre de sa gestion, des démarches sont mises en œuvre sur les questions relatives au respect des droits humains et plus

particulièrement au regard du travail des enfants, du travail forcé, des conditions de travail, etc. ;

-  Un fonds actions labellisé **ESG par Luxflag**, gage de la qualité et de la transparence de son processus de gestion ISR, du respect d'un code d'éthique qui conduit à l'exclusion de certains secteurs d'activités ou pratiques controversées et du respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
- Un fonds actions thématique engagé sur des enjeux de société tels que l'urbanisation, le développement durable, l'innovation technologique et les raretés ;
-  Un fonds actions labellisé Solidaire depuis 2010 *via* le **label Finansol**.

Mutavie commercialise *via* son offre patrimoniale (contrat Jeewan Patrimoine) des fonds sélectionnés par OFI AM sur la base de plusieurs critères dont leur analyse extra-financière. La gamme d'unités de compte de ce contrat est multi-gérant et multi-gestion. 90 % des fonds proposés *via* ce contrat ont obtenu une note ESG supérieure ou égale à 10/20 par OFI AM.

* Cf. lexique page 34.

Exemple de fonds présents dans l'offre d'unités de compte du contrat Jeewan Patrimoine

Sycomore Happy @ Work est un fonds de la société de gestion Sycomore AM. Ce fonds investit dans les entreprises accordant une importance particulière à la valorisation du capital humain. La sélection de valeurs est réalisée au travers d'une analyse fondamentale rigoureuse doublée d'une analyse ESG avec une dimension sociale prépondérante. L'avis d'experts, de responsables du capital humain, de salariés et des visites de sites alimentent l'analyse extra-financière des sociétés en portefeuille.



Ce fonds est **labellisé ISR d'État**.

Sycomore Happy@work contribue aux ODD suivants :



Echiquier Arty est un fonds de la société de gestion La Financière de l'Échiquier. Son processus de gestion intègre des critères extra-financiers pour l'analyse des sociétés dans lesquelles le fonds investit. L'analyse de ces critères, et en particulier de la gouvernance, permet d'identifier les meilleures pratiques ESG et de mieux apprécier les risques auxquels les entreprises font face. Au 31 décembre 2018, 99 % des sociétés présentes en portefeuille étaient couvertes par l'analyse ESG interne de La Financière de l'Échiquier, avec une note ESG moyenne de 6,2/10.

Echiquier ARTY n'a pas pour objectif affiché de contribuer aux ODD. Toutefois, il s'appuie sur les plus fortes convictions des fonds de La Financière de l'Échiquier dont celles de fonds labellisés ISR et particulièrement d'*Echiquier Positive Impact* qui met au cœur de son processus de gestion la contribution directe aux ODD.

3.4 LES RÉPONSES AUX ODD

Au travers de ses investissements en valeurs mobilières et immobilières, le groupe Macif contribue à atteindre 10 des 17 Objectifs de Développement Durable fixés par l'ONU.

	Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	Partie 3.2.3 (page 27) : Le Sociétal		Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	Partie 2.2.2 (page 16) : Le portefeuille de diversification Partie 2.2.4 (page 18) : Le portefeuille immobilier
	Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	Partie 2.2.2 (page 16) : Le portefeuille de diversification		Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	Partie 2.2 (page 14) : L'analyse des risques Climat
	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	Partie 2.2 (page 14) : L'analyse des risques Climat		Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	Partie 2.2.1 (page 14) : Le portefeuille obligataire
	Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	Partie 3.2.3 (page 27) : Le Sociétal		Préserver et restaurer de manière durable les écosystèmes terrestres	Partie 2.2.3 (page 17) : Le portefeuille de participations vertes
	Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	Partie 2.2.2 (page 16) : Le portefeuille de diversification Partie 2.2.4 (page 18) : Le portefeuille immobilier		Partenariats pour la réalisation des objectifs	Partie 2.2.3 (page 17) : Le portefeuille de participations vertes



ENGAGEMENTS ESG ET PERSPECTIVES

L'année 2018 a été marquée par la volonté du Groupe en tant qu'investisseur institutionnel de contribuer pleinement dans ses investissements aux **Objectifs de Développement Durable pour transformer le monde à horizon 2030**.

L'engagement constant du Groupe pour **une économie plus humaine et plus durable** se concrétise en 2019 par de nouvelles initiatives d'investissements. Celles-ci concernent toutes les classes d'actifs en portefeuille.

Pour ses investissements en direct, il a été décidé de ne plus financer **les émetteurs classés en « risque fort »** suite à l'analyse de l'impact transition énergétique d'OFI AM.

Au sein de son portefeuille de fonds, le groupe Macif se fixe pour objectif d'avoir au moins **50 % d'actifs avec intégration ESG dès 2020**.

Concernant son portefeuille immobilier, le Groupe souhaite poursuivre sa démarche de **réduire de 30 %, à horizon 2025** par rapport à 2016, sa consommation énergétique.

Enfin, soucieuse de proposer à ses sociétaires et adhérents une offre assurance-vie responsable, en 2019, **deux nouvelles unités de compte socialement responsables, dont une possédant le label ISR gouvernemental**, seront proposées via l'offre grand public de Mutavie.



ANNEXES

MÉTHODE D'ANALYSE D'IMPACT TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Émetteurs privés

Afin d'apprécier la contribution des émetteurs en portefeuille au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique, le pôle ISR d'OFI AM réalise une fois par an :

- Une empreinte carbone du portefeuille et d'un indice de référence ;
- Une analyse de la contribution à la transition énergétique des émetteurs en portefeuille.

ÉVALUATION DE L'EMPREINTE CARBONE

Le calcul des émissions financées indirectement a pour objectif d'évaluer les émissions produites indirectement par un investisseur *via* les entreprises qu'il finance. Elles sont exprimées en tonnes équivalent CO₂ par million d'euros investi (TeqCO₂/M€).

$$\text{Émissions financées} = \frac{\text{Encours détenu} \times \text{total des émissions carbone de la société}}{\text{Total du passif de la société en millions d'euros}}$$

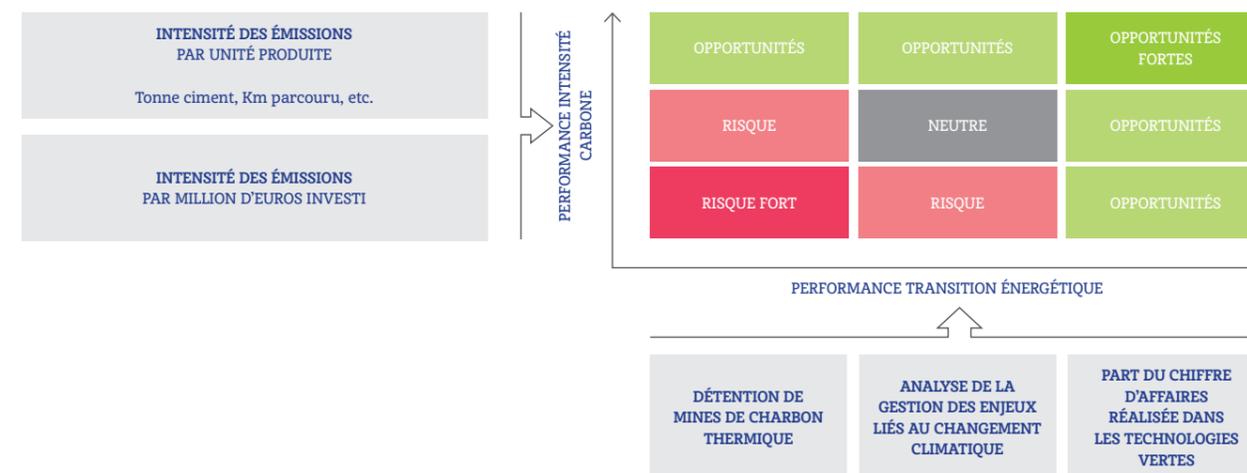
Le calcul de l'intensité carbone d'un portefeuille a pour objectif d'évaluer le niveau d'émissions carbone générées par l'activité des entreprises financées. Cette intensité est exprimée en tonnes équivalent CO₂ par million d'euros (TeqCO₂/M€) de chiffre d'affaires réalisé par les entreprises du portefeuille.

$$\text{Intensité carbone} = \frac{\text{Encours détenu} \times \text{total des émissions carbone de la société}}{\text{Chiffre d'affaires en millions d'euros}}$$

ANALYSE DE LA CONTRIBUTION À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'analyse d'OFI AM se concentre sur les secteurs dits « carbo-intensifs », tels que l'automobile, les produits chimiques, le pétrole, etc. Ces secteurs d'activités sont les plus aptes à agir pour diminuer de manière significative leurs émissions globales de GES.

Suite à une analyse réalisée selon deux axes, une matrice représentant le positionnement de chaque émetteur au sein de son secteur d'activités est obtenue.



Un bonus est attribué aux entreprises en fonction du niveau de leur chiffre d'affaires réalisé dans les technologies vertes.

À l'inverse, un malus est attribué aux entreprises qui possèdent directement ou indirectement, de manière majoritaire, des mines de charbon thermique.

À partir de cette matrice, une évaluation du portefeuille est réalisée une fois par an, afin d'obtenir une vision globale des zones de risques et d'opportunités par rapport à cette thématique.

Émetteurs publics

L'analyse changement climatique des États est réalisée selon deux axes :

- Intensité carbone, mesurée à partir des émissions de CO₂/PIB, données publiées par l'AIE et Eurostat ;
- Transition énergétique, mesurée en fonction de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie.

MÉTHODE D'ANALYSE ESG

Émetteurs privés

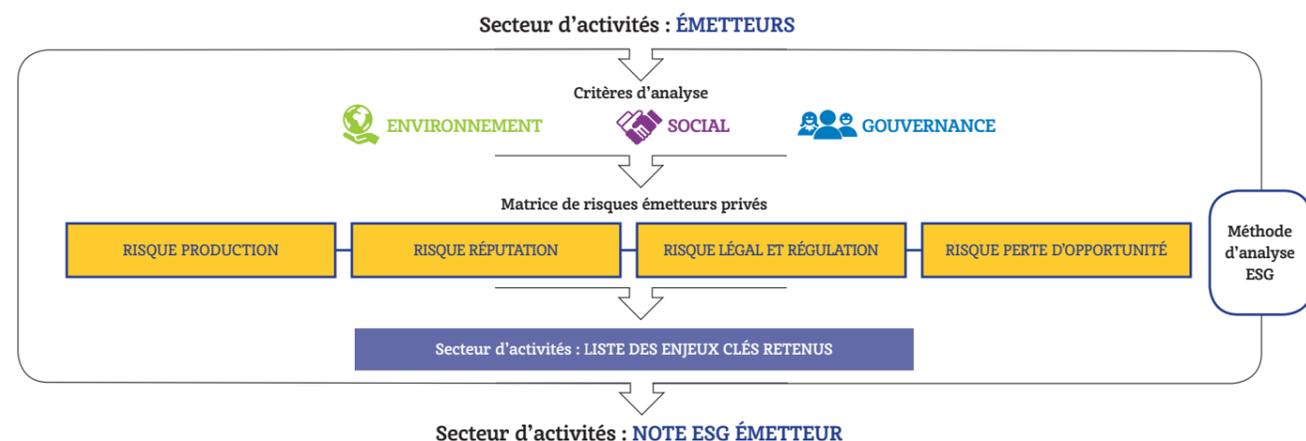
Le pôle ISR d'OFI AM réalise une analyse détaillée des enjeux ESG spécifiques à chaque secteur d'activités en s'appuyant sur des documents internationaux, tels que les textes fondateurs du développement durable, et sur diverses analyses.

Des grandes thématiques sont définies pour chaque enjeu générique ESG.



Les enjeux de chaque thématique sont analysés au travers d'une matrice de risques spécifiques aux émetteurs privés afin de retenir pour chaque secteur d'activités les enjeux clés,

enjeux pouvant avoir un impact immédiat ou différé sur la valeur de l'émetteur :



Les enjeux environnementaux et sociaux ayant un impact important pour le secteur sont sélectionnés. Cette sélection est le résultat d'une analyse des risques susceptibles d'impacter les parties prenantes de l'émetteur et l'émetteur lui-même.

des activités, aussi bien dans le fonctionnement des instances de gouvernance que dans les relations avec les actionnaires minoritaires.

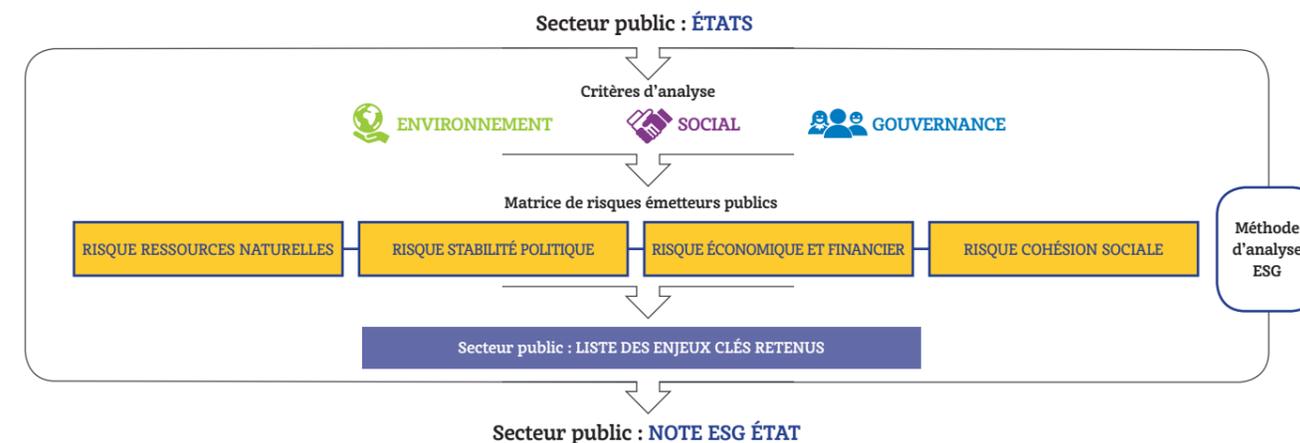
Les enjeux de gouvernance et leur pondération sont identiques pour tous les secteurs d'activités. En effet, les bonnes pratiques attendues dans ce domaine sont indépendantes de la nature

In fine, l'analyse se traduit par l'attribution à chaque émetteur d'une notation dépendante de son niveau de performance ESG. Grâce à celle-ci, les émetteurs sont classés en fonction de leur niveau d'implication dans leur secteur d'activités.

Émetteurs publics

L'analyse ESG des États est basée sur des données provenant de plusieurs sources d'informations publiques (OCDE, ONU, etc.).

La méthodologie d'analyse ESG pour les États est identique à celle réalisée pour les émetteurs privés. Les enjeux de chaque thématique sont analysés au travers d'une matrice de risques spécifiques aux émetteurs publics.



Ces enjeux retenus sont les plus représentatifs des résultats de l'action d'un État en faveur du développement durable.

In fine, une note ESG est attribuée aux États et permet de les classer au sein de l'ensemble des pays de l'OCDE en fonction de leur niveau de performances ESG.



LEXIQUE

AIE

Agence Internationale de l'Énergie, organisation intergouvernementale autonome rattachée à l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Sa vocation de coordonner les politiques énergétiques des pays membres évolue actuellement afin de prendre en compte les enjeux actuels de transition énergétique.

Charbon thermique

Charbon extrait à des fins d'être utilisé pour produire de l'énergie, par opposition au charbon métallurgique, utilisé dans le processus de fabrication de l'acier, qui lui n'a pas actuellement de solution de substitution.

Citiz

Premier réseau français d'autopartage indépendant, fondé en 2002 sous le nom de France-Autopartage, qui regroupe 12 opérateurs locaux d'autopartage indépendants et permet à 30 000 utilisateurs de se partager chaque année l'usage de 1 100 voitures en libre-service réparties sur plus de 500 stations.

CNL

Confédération Nationale du Logement, première organisation nationale de défense des droits et des intérêts des habitants.

Controverses

Scandale, rumeur dont peut faire l'objet un émetteur suite à la violation ou à la suspicion de violation des grandes conventions internationales sur l'environnement, le respect des droits humains, etc.

Émissions induites

Le calcul des émissions induites a pour objectif d'évaluer les émissions produites indirectement par un investisseur via les entreprises qu'il finance. Études des scopes 1 et 2.

Énergie finale

Énergie consommée et facturée à chaque bâtiment, en tenant compte des pertes lors de la production, du transport et de la transformation du combustible.

Engagement actif

Démarche de sensibilisation et de progrès qui consiste à dialoguer et se rendre disponible pour accompagner et conseiller l'émetteur d'un actif/une société dans la mise en œuvre progressive d'une politique ESG.

Finansol

Association d'intérêt général dédiée à la promotion d'une finance éthique, humaine et solidaire créée en 1995. Ses missions : fédérer les acteurs de la finance solidaire, accompagner les épargnants solidaires et labelliser les produits d'épargne qui répondent aux critères de solidarité, de transparence et d'information.

GoMore

Présente en France depuis janvier 2016, GoMore est l'unique plateforme à proposer une solution complète de mobilité à ses utilisateurs, avec trois services clés en main : covoiturage sans frais de gestion, location de voitures entre particuliers et location moyenne durée. GoMore est le leader européen de la location de voitures entre particuliers et du covoiturage gratuit.

Green bond

Terme pouvant être traduit par « obligation environnementale », qui correspond à une émission obligataire que lance un émetteur public ou privé sur les marchés financiers pour financer un projet ou une activité à bénéfice environnemental.

Part brune

Part du portefeuille obligataire composée d'émetteurs détenant des réserves de combustibles fossiles.

Part grise

Part du portefeuille obligataire composée d'émetteurs détenant des réserves de combustibles fossiles mais proposant simultanément des technologies « vertes » (pour au moins 10 % de leur chiffre d'affaires).

Part verte

Part du portefeuille obligataire composée d'émetteurs proposant des solutions dans les technologies « vertes » : énergies renouvelables, bâtiments écoconçus, technologies améliorant l'efficacité énergétique, solutions de recyclage, chimie verte pour un montant significatif de leur chiffre d'affaires (10 % minimum).

Portefeuille de fonds de diversification

Le portefeuille de diversification du groupe Macif est composé de fonds actions et de taux de différentes zones géographiques.

Portefeuille immobilier

Le portefeuille d'actifs immobiliers du groupe Macif est composé d'immeubles détenus en direct et de fonds immobiliers.

Portefeuille obligataire

Le portefeuille obligataire du groupe Macif est composé de dettes d'émetteurs publics (ex. : les États) et de dettes d'émetteurs privés (entreprises).

Technologies vertes

Solutions liées à la production d'énergies renouvelables, aux bâtiments verts, aux produits ou services améliorant l'efficacité énergétique, à la prévention des pollutions et le traitement des eaux.

Wimoov

Une équipe d'une centaine de professionnels de la mobilité que fédère une même philosophie d'action : accompagner tous les publics en situation de fragilité (personnes en situation de handicap, personnes en insertion professionnelle, seniors, etc.) vers une mobilité durable et autonome.



Investir pour une économie sociale et durable

LABRADOR +33 (0)1 53 06 30 80
INFORMATION DESIGN

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES
ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances.
Siège social : 2 et 4, rue de Pied-de-Fond - 79000 Niort.

Crédits photos : momentimages / Tetra Images / GraphicObsession, Sam Edwards / Caia Images / GraphicObsession, Gerhard Linnekogel,
Valérie Jacob, Brooke Auchincloss / Onoky / GraphicObsession, Peter Ginter / GO Premium / GraphicObsession, Martin Rügner / Westend61 /
GraphicObsession, James Hardy / PhotoAlto / GraphicObsession, Gerhard Linnekogel / Eyese, Chris Hackett / Tetra Images /
GraphicObsession, Rolf Brenner / Cultura / GraphicObsession, Zero Creatives / Cultura / GraphicObsession



Essentiel pour moi